

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

REUNION DU 10 juin 2024 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Jean-Louis CANOVA, conseiller départemental de la Meuse, Président du CLIS,
- M. Denis STOLF, personnalité qualifiée, vice-président,
- M. Benoît DEJAIFFE, conseiller départemental de la Meuse,
- M. Jean-Luc GAILLARDIN, commune de Dammarie sur Saulx,
- M. Jean-Michel GUYOT, maire de Ligny en Barrois,
- M. Louis LODE, commune d'Horville en Ornois,
- M. Gilbert DEPARDIEU, suppléant de Mme PEUREUX-VALANT, commune de Paroy sur Saulx,
- M. Michel PELTIER, suppléant de M. COUDRY, CGC,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA
- M. Yves THERIN, MEDEF,
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- M. Jacques LERAY, CEDRA,
- M. Benoît JAQUET, CLIS.

Etaient en visio :

- M. Mathieu RIQUART, ASN,
- MM. Patrice TORRES, Sébastien CROMBEZ et Mme Pauline FOURNIER, ANDRA,
- Mme Laetitia FAUGIERES, CLIS.

Etaient représentés :

- Mme Danielle COMBE, conseillère départementale de la Meuse,
- Mme Sylvie ROCHON, conseillère départementale de la Meuse,
- M. Jean-Pierre MALASPINA, commune de Poissons,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales.

Etaient excusés :

- M. Franck MENONVILLE, sénateur de la Meuse,
- M. Philippe MANGIN, conseiller régional Grand Est,
- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller départemental de la Haute-Marne, trésorier,
- M. Franck RAIMBAULT, conseiller départemental de la Haute-Marne,
- M. Damien THIERIOT, conseiller départemental de la Haute-Marne,
- M. Didier GROSJEAN, maire de Montiers sur Saulx,
- M. Jean-François MARECHAL, maire de Saudron,
- M. Yannick RICHARD, maire d'Osne le Val,
- Mme Corinne FRANÇOIS, Burestop 55.

Était invité :

- M. Robert FERNBACH, président de la commission « Risques ».

1) Approbation du PV du CA du 25 mars 2024

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 25 mars 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins une abstention (M. LERAY, qui était absent).

2) Inventaire national des matières et déchets radioactifs

M. CROMBEZ présente l'édition 2023 de l'inventaire national des matières et déchets radioactifs, qui est réalisé par l'ANDRA tous les 5 ans (document joint).

Concernant les inventaires prospectifs, plusieurs membres s'interrogent sur la façon de prendre en compte les différents scénarios de politique énergétique, et les conséquences que cela pourrait avoir sur les volumes et la nature des déchets susceptibles d'être stockés et sur la durée d'exploitation du centre de stockage.

Dans le document, il est indiqué que l'exploitation de 6 nouveaux EPR entrainerait une augmentation de 11 à 16% de déchets HA, de 4 à 6% de déchets MAVL, de 5% de déchets FMAVC (faible et moyenne activité-vie courte), et environ de 5% de TFA. Le prolongement de la durée d'exploitation de 12 réacteurs de 10 ans (soit 60 ans au total) amènerait une hausse de 2 à 5% de déchets HA et d'environ 1% pour les autres catégories.

M. THERIN rappelle que la création de 14 nouveaux EPR a été évoquée. Pour l'ANDRA, seuls 6 EPR ont fait l'objet d'une décision de principe et c'est donc ce nombre qui est pris en compte dans l'étude d'adaptabilité.

Le centre de stockage est dimensionné en tenant compte de l'inventaire de référence qui ne comprend pas d'éventuels développements futurs (et dont 60% des déchets MAVL et 40% des HA sont déjà produits). M. CROMBEZ précise que l'adaptabilité du projet est une réponse à ces modifications possibles. Il ajoute que les 40% de déchets HA déjà produits sont tous actuellement en entreposage et en cours de refroidissement.

À la suite d'une demande relative à la possibilité, ou non, de prolonger l'exploitation des réacteurs au-delà de 60 ans, M. CROMBEZ signale que cela dépend de l'entretien réalisé par l'exploitant et de l'avis de l'ASN.

M. FERNBACH s'interroge sur les conséquences qu'aurait la création de 6 EPR (avec les délais de prise de décision et de construction, la durée d'exploitation puis le temps de refroidissement des déchets HA) sur la durée d'exploitation du centre de stockage. M. CROMBEZ indique que cela pourrait amener un allongement de la durée d'exploitation d'environ 30 ans (soit une fermeture du stockage à l'horizon 2180), en envisageant une optimisation des chroniques de livraison des colis.

Pour M. LHERITIER, il faudra tenir compte de l'augmentation prévisible de la consommation d'électricité (véhicules et autres usages) pour définir la taille du futur parc nucléaire. M. CROMBEZ confirme que cela aura un impact mais que l'évolution du mix énergétique est aussi à prendre en compte.

En réponse à M. FLEURY qui se demande ce qui est prévu au cas où le stockage, pour une raison ou pour une autre, ne se faisait pas, M. TORRES indique que, dans le cadre du PNGMDR, un groupe de travail a été mis en place pour réfléchir aux alternatives au stockage (prolongation des entreposages actuels, nouveaux entreposages, nouvelles techniques de traitement des déchets). Pour ce qui est de l'ANDRA, sa mission est de mettre en œuvre les décisions prises se rapportant à la gestion des déchets.

À la suite des observations de M. STOLF relatives aux capacités d'entreposage à La Hague, M. CROMBEZ rappelle que des tranches supplémentaires pour l'entreposage sont programmées et qu'il n'y a pas, actuellement, de difficulté en termes de capacités.

M. GUYOT souhaite avoir des précisions sur les emprises du projet en surface et au fond, des zones de 15 km² et de 30 km² étant évoquées. M. TORRES précise que la DAC présente deux emprises : celle de 15 km² qui correspond à ce qui serait nécessaire pour stocker l'inventaire de référence (seul pris en compte dans la demande d'autorisation), et celle de 30 km², qui comprend la première et correspond à la ZIRA, dans laquelle les propriétés de la roche sont jugées favorables, et sur laquelle reposent les études d'adaptabilité réalisées pour tenir compte de l'inventaire de réserve.

3) Prochaine Lettre du CLIS

M. THERIN présente le contenu arrêté en commission « Communication ». La Lettre (une page A4 recto verso) est consacrée aux expertises que le CLIS a décidé de faire réaliser. Un encadré rappelle la fusion à l'horizon 2025 de l'ASN et de l'IRSN et indique qu'un article reviendra sur cette décision dans le prochain numéro.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le contenu de la Lettre est validé. Sa parution sera annoncée à partir du 19 juin par les voies habituelles.

M. DEJAIFFE propose que chaque numéro comporte un historique du projet, la Lettre s'adressant au grand public, qui n'a pas la connaissance ou le recul que peuvent avoir les membres du CLIS. Cela sera fait sous la forme d'un renvoi au site internet du CLIS.

4) Questions diverses

- M. TORRES signale que l'avis de l'IRSN, relatif à la première partie de l'instruction (sur les données de base) est paru ce jour. Il est disponible sur le site internet de l'IRSN, de même que l'avis du Groupe Permanent d'Experts (GPE 1) mis en place par l'ASN.

- M. FERNBACH rend compte des travaux de la commission « Risques » qui ont débouché sur des recommandations relatives à la phase industrielle pilote (principalement : ne pas fixer de durée *a priori* mais prévoir une phase active plus longue que la phase de construction et la phase

inactive réunies, définir une surface au fond strictement limitée à la réalisation du programme de tests, envisager une alvéole de 150 mètres pour les essais de récupérabilité, déterminer un inventaire des colis aussi représentatif que possible de ce qui pourrait être stocké au-delà duquel aucun colis ne pourrait être descendu, garantir une information et un suivi tout au long de la phase pilote). Ces recommandations seront soumises à l'Assemblée Générale et seront diffusées via la Lettre du CLIS. M. FLEURY rappelle que son association étant opposée au stockage, elle s'oppose également à toute idée de phase industrielle pilote. M. CANOVA prend acte et ajoute que tous les avis exprimés à cette occasion seront intégrés aux recommandations.

- M. FLEURY indique que la commission « Environnement-Santé » se réunira le 3 juillet à Bar le Duc. Au cours de cette réunion, l'ANDRA présentera ce qui est prévu, au stade de la DAC, pour établir un état de référence et un suivi radiologique du site.

A Bure, le 30 septembre 2024

Le Président,



Jean-Louis CANOVA